



[Avril – 2016]

Évaluation de l'impact du commerce sur le développement durable et sur l'accord des biens environnementaux

Rapport final

RESUME ANALYTIQUE

Le 24 janvier 2014, au Forum économique mondial de Davos, l'UE, ainsi que 13 autres membres de l'OMC se sont engagés à lancer des négociations pour libéraliser le commerce mondial des biens environnementaux (EGS). Les négociations considèrent la liste des biens environnementaux de la Coopération économique des pays d'Asie-Pacifique (APEC) comme point de départ avec l'intention de l'élargir afin de libéraliser une « large gamme de produits supplémentaires ». ¹ En termes de la multitude d'impacts positifs potentiels et de la taille et l'envergure de ceux-ci, l'importance de l'accord en termes de multiples impacts positifs potentiels en termes de taille et d'envergure est significative : les états actuellement engagés dans les négociations plurilatérales (G-17) ² représentent environ 90 pour cent du commerce mondial dans le secteur des biens environnementaux. Il est anticipé que l'EGA puisse apporter une contribution importante à un accord plus large du commerce de l'environnement ce qui permettrait une atténuation du changement climatique plus efficace grâce à des technologies, une amélioration de l'accès à l'énergie, une sécurisation à moindre coût et une diffusion des technologies de l'environnement par le biais des chaînes d'approvisionnement mondialisées.

La Direction générale du commerce (DG Commerce) de la Commission européenne (CE) a mandaté cette évaluation de l'impact en matière de durabilité du commerce (Commerce EIDD) sur l'accord des Biens Environnementaux (EGA) qui doit s'effectuer par DEVELOPMENT Solutions Europe Limited (DS). Le projet se compose de deux éléments complémentaires d'importance égale : le premier consiste en une évaluation de l'impact qu'auront, en vertu de l'accord proposé, la façon dont l'élimination des barrières tarifaires sur les biens environnementaux et la libéralisation potentielle des services connexes, sur toute une gamme de facteurs environnementaux, économiques et sociaux, menée par la recherche de bureau, et par une analyse qualitative et quantitative. Le second consiste en un processus de consultation approfondie, impliquant un large éventail de parties prenantes, visant à générer des commentaires authentiques et réfléchis et à offrir de nouvelles possibilités pour la collecte d'informations sur les impacts potentiels de l'accord.

Dans les accords de Marrakech qui ont institué l'OMC, il est reconnu que le commerce international doit jouer un rôle clé dans la facilitation du développement durable dans le monde entier. Le mandat de négociation de l'OMC à promulguer « *la réduction ou le cas échéant, l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires des biens et services environnementaux* » a été fixé au paragraphe 31 de l'Agenda de développement de

¹ Déclaration commune relative au commerce des biens environnementaux (24 janvier 2015), dernière mise à jour le 22/10/2015, disponible à l'adresse :

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2014/january/tradoc_152095.pdf

² Les quatorze membres fondateurs de l'OMC qui ont lancé l'accord sur les Biens Environnementaux (EGA) sont l'Union européenne, l'Australie, le Canada, la Chine, le Taipei chinois, le Costa Rica, Hong Kong (Chine), le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, Singapour, la Corée du Sud, la Suisse et les États-Unis. Israël a rejoint officiellement les négociations en janvier 2015 alors que la Turquie et l'Islande ont rejoint les négociations en mars 2015.

Doha (DDA). Alors que les négociations sont en cours dans la session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement (CCE-SE) de l'OMC, ainsi que dans les négociations de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), certains obstacles majeurs ont empêché d'obtenir des progrès significatifs au niveau multilatéral. Ceux-ci sont identifiés dans la section 2.1 du présent rapport.

L'EGA est une initiative plurilatérale au sein de l'OMC, qui sera appliqué par les parties en négociation sur la base de la nation la plus favorisée (NPF) à tous les membres de l'OMC, une fois la masse critique atteinte - autrement dit les membres de l'OMC qui ne sont pas membres de l'EGA seront en mesure de bénéficier des réductions tarifaires appliquées par les membres EGA. En construisant sur l'engagement volontaire des économies de l'APEC afin de réduire leurs taxes douanières appliquées à 5 pour cent ou moins d'ici la fin de 2015, le G-17 a été en mesure de progresser vers une solution négociée. S'il est conclu, l'EGA fixera les tarifs douaniers à zéro sur une liste de biens environnementaux plus large. Il s'agit par conséquent d'un accord beaucoup plus ambitieux que celui conclu par l'APEC. Des progrès importants ont été réalisés au cours de 2015, et l'objectif des parties en négociation est de conclure un accord politique en 2016. Cela devrait soutenir la mise en œuvre de l'accord de Paris réalisé sous l'égide de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en décembre 2015.

Il n'y a pas de méthode internationalement acceptée pour définir les EG : les négociations relatives à l'EGA ont suivi les négociations de l'OMC et de l'APEC en adoptant une « approche de la liste », abordée plus loin dans la section 2.1 du présent rapport. L'un des principaux objectifs des négociations en cours est de décider d'un accord sur la liste des biens environnementaux à couvrir par l'EGA. Chaque membre participant de l'EGA a présenté ses propositions de produits devant être libéralisés en vertu du contrat. En février 2016, 340 types de produits étaient en cours de discussion, cependant ce nombre devrait être réduit car les parties participantes ont maintenant dépassé le stade de la proposition pour rechercher un consensus sur une liste finale des marchandises à libéraliser.

Comme la liste négociée n'a pas encore été publiée, nous avons eu recours pour cette analyse à la liste de l'APEC (ci-jointe à l'annexe I) de 54 sous-positions du SH (Système harmonisé de nomenclature douanière), qui représente le point de départ déclaré de ces négociations, et une liste de 153 sous-positions du SH soumise à l'OMC en 2009 par un groupe de pays appelé les « Amis des biens environnementaux »³ (Annexe II) (la « Liste d'amis »). La Liste d'amis a été présentée par 9 des 17 parties en négociation sur l'EGA. Par conséquent, en l'absence de la liste négociée, l'équipe du projet envisage qu'une combinaison de ces deux listes soit une approximation raisonnable des marchandises en cours de discussion dans l'EGA. Cependant, dans notre analyse sectorielle, nous avons également examiné l'inclusion de produits au-delà de ces listes. Il s'agit plus particulièrement des produits sur lesquels nous avons reçu des commentaires de la part de la société civile.

Les produits proposés et examinés dans les négociations en cours de l'EGA sont classés en dix rubriques sectorielles décrivant leur utilisation finale de l'environnement, comme indiqué ci-dessous. Le champ d'application et les conditions de marché dans chacun de ces domaines sont définis et abordés en profondeur dans la section 7 du présent rapport :

³ Les pays des « Amis des biens environnementaux » étaient les suivants : l'Union européenne, le Canada, le Japon, la Corée, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Taipei chinois, la Suisse et les États-Unis.

Accord sur les biens environnementaux et évaluation de l'impact du commerce sur le développement durable
Rapport final, Résumé analytique

- Contrôle de la pollution de l'air (APC)
- Énergie propre et renouvelable (EPR)
- Efficacité énergétique (EE)
- Évaluation, analyse et surveillance de l'environnement (EMAA)
- Restauration environnementale et assainissement (ERC)
- Produits écologiquement préférables (EPP)
- Lutte contre le bruit et les vibrations (NVA)
- Efficacité de l'utilisation des ressources (ER)
- Gestion des déchets solides et dangereux (SHWM)
- Gestion des eaux usées et traitement des eaux (WMWT)

Sur les catégories de produits examinés dans le G-17, les barrières tarifaires appliquées sont déjà relativement faibles (le tarif douanier moyen simple appliqué par le G-17 sur la liste de l'APEC des biens environnementaux est de 3,21 pour cent⁴). Comme expliqué dans la section 4, cela peut réduire l'impact potentiel de cet accord ; toutefois, certains produits sur lesquels des taxes plus élevées sont appliquées, augmentent les prix des projets environnementaux dans certains de ces pays et cela peut donc fausser le marché.

Le secteur des énergies plus propres et renouvelables (ER) et le secteur de l'efficacité énergétique (EE) sont des secteurs hautement prioritaires dans ces négociations, car ils ont le potentiel de contribuer de manière significative à l'engagement des pays en vertu de l'accord de Paris. Par exemple, le secteur de l'efficacité énergétique peut, à lui seul avoir un impact significatif : 40 pour cent des réductions d'émissions devraient provenir de l'amélioration de l'efficacité énergétique,⁵ et l'UE a annoncé des plans ambitieux pour réduire la consommation d'énergie de 35 pour cent d'ici 2030.⁶ Les impacts potentiels pourraient augmenter de manière significative si l'accord devait être adopté par plusieurs autres membres de l'OMC, et pourrait en fin de compte être multilatéralisé.

Cette étude EIDD attire l'attention sur le potentiel d'accroissement du commerce, si l'EGA devait aller au-delà des taxes industrielles pour couvrir également les barrières non tarifaires (BNT) et le commerce des services dans le secteur de l'environnement. Les barrières non tarifaires (BNT) représentent souvent des obstacles plus critiques au commerce international que les taxes. Les services étant de plus en plus essentiels en entrée et en sortie de la fabrication, l'EGA pourrait compléter l'accord plurilatéral sur le Commerce des Services (ACS) en cours en privilégiant la libéralisation des services qui sont liés à l'exportation des biens environnementaux (réparation ou maintenance par exemple).

Compte tenu du rythme du développement technologique, les membres EGA semblent convenir que l'EGA doit être un « accord vivant » avec un mécanisme d'élargissement de son champ d'application en termes de produits.

Comme les tarifs douaniers appliqués dans de nombreux pays du G-17 sont relativement faibles, les effets potentiels de l'EGA entre les pays du G-17 actuellement en négociation semblent faibles au niveau macro-économique ; cependant, la libéralisation du commerce des biens environnementaux peut avoir des effets positifs significatifs au niveau micro-économique dans certains pays et pour certains produits. En examinant

⁴ Notifications à la Base de données intégrée (BDI), Analyse tarifaire en ligne de l'OMC ; informations compilées par Rene Vossenaar, novembre 2015

⁵ Agence internationale de l'énergie, Efficacité énergétique Rapport sur le marché 2014, Paris, dernière mise à jour le 3 août 2015; <https://www.iea.org/Textbase/npsum/EEMR2014SUM.pdf>

⁶ Arthur Neslen. L'UE envisage de réduire la consommation d'énergie de 35%. The Guardian, le 23/6/2014. Disponible sur : <http://www.theguardian.com/environment/2014/jun/23/eu-mulls-cutting-energy-use-by-35-emissions>

ces impacts, l'équipe du projet a réalisé une série d'études de cas. Pour chacun des dix secteurs de produits EG tels que défini ci-dessus, des études de cas ont été mises au point, et à travers l'analyse de ces études, nous décrivons les impacts environnementaux et socio-économiques ainsi que les barrières commerciales relatifs aux produits dans le secteur.

Les études de cas sont tirées tant des pays qui négocient actuellement sur l'EGA que de ceux qui ne négocient pas. Les études de cas sur ces derniers pays servent à démontrer les impacts potentiels dont les partenaires de négociation potentiels pourraient bénéficier en se joignant à l'EGA, en particulier pour les pays en développement. Les trente études de cas sont présentées dans le chapitre 8 du présent rapport.

L'équipe du projet a diffusé un questionnaire auprès des parties prenantes qui a reçu un total de 96 réponses des parties concernées au sein du gouvernement, de la société civile, de l'industrie et du milieu universitaire. Les personnes interrogées sur le présent questionnaire viennent de milieux différents : les parties prenantes des pays développés et des pays en développement étaient bien représentées, et les personnes interrogées ont en plus travaillé dans presque tous les grands secteurs de biens et de services environnementaux. Les commentaires supplémentaires des versions préliminaires du rapport ont été reçus par e-mail, avec d'autres commentaires sollicités par le biais d'entretiens téléphoniques et d'entretiens face à face. Deux ateliers régionaux ont été tenus dans le cadre du processus de consultation EIDD, un le 10 septembre 2015, à Kuala Lumpur, en Malaisie, mettant l'accent sur l'Asie du Sud-Est et un autre le 25 septembre 2015, à Mexico, au Mexique mettant l'accent sur l'Amérique latine, le but étant de recueillir des commentaires et des perspectives supplémentaires et d'informer à la fois l'EIDD et l'EGA.

Les commentaires des ONG et de la société civile ont proposé un bon niveau de soutien pour la conclusion rapide d'un EGA exhaustif incluant tous les produits bénéfiques pour l'environnement. Certaines préoccupations ont également été exprimées, notamment l'absence d'une définition claire des « biens environnementaux », ainsi que la façon dont cela pourrait affecter la mise en œuvre de l'EGA et les aspirations pour que l'EGA devienne un « accord vivant ». Un aperçu plus complet de la rétroaction des parties prenantes est présenté dans la section 3.7 du présent rapport. Un rapport sur les réponses au questionnaire est présenté à l'annexe III. Les rapports sur les commentaires reçus dans chacun des deux ateliers régionaux sont présentés dans les annexes IV et V qui présentent le compte-rendu des réunions de deux dialogues avec la société civile tenus à Bruxelles concernant l'EIDD, en mars 2015 et en février 2016. Les perspectives évoquées par les parties prenantes ont également été intégrées dans les sections pertinentes dans le présent rapport.

L'évaluation globale de l'équipe de projet est telle que, malgré les barrières tarifaires déjà faibles, la libéralisation des biens environnementaux dans les secteurs de produits mentionnés ci-dessus auront des impacts positifs importants sur l'environnement et des impacts socio-économiques, et elle sera une source d'inspiration pour un accord plus large sur les échanges environnementaux couvrant davantage de zones commerciales et de participants à l'avenir. Les impacts d'un accord purement tarifaire sur les indicateurs environnementaux, économiques et sociaux pertinents ont été analysés, en répertoriant ces impacts. Notre évaluation est résumée ci-dessous.

- L'évaluation des **impacts économiques** potentiels montrent que l'EGA aura un impact positif sur les volumes des flux commerciaux mondiaux des EG mais aussi sur le prix de l'énergie, ce qui rend les technologies propres plus concurrentielles.⁷

⁷ Jia, Veena (2013) Suppression des barrières commerciales sur certains produits d'énergie renouvelable dans le contexte des réformes du secteur de l'énergie : Modélisation des impacts

- Modélisation économétrique menée par les projets DG Trade jusqu'à une augmentation de 21 milliards d'euros de la valeur du commerce à la suite de la conclusion de l'EGA. Il a été conclu que les petites et moyennes entreprises (PME) pourraient tirer le meilleur parti de la réduction des barrières non tarifaires au commerce des EG.
- Notre analyse démontre les nombreux avantages qu'auraient les pays en développement à adhérer à cet accord. En réduisant leurs barrières tarifaires et non tarifaires, les pays en développement pourraient favoriser les importations et les investissements étrangers, ce qui entraînerait un meilleur accès aux technologies de l'environnement, et améliorerait la protection de l'environnement. Cela permettrait également de contribuer à la création d'emplois locaux.
- Les **impacts environnementaux** potentiels couvrent de grands enjeux environnementaux.
 - L'EGA pourrait jouer un rôle important dans la facilitation de la mise en œuvre des politiques environnementales nationales et des accords environnementaux multilatéraux (AEM), tels que l'accord de Paris conclu en décembre 2015 au titre de la CCNUCC. L'UE a promis d'atteindre une réduction nationale d'au moins 40 pour cent des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. La réalisation de cet objectif dépendra de l'adoption accrue des énergies renouvelables et des technologies économes en énergie, pouvant être libéralisées en vertu de l'EGA.
 - L'équipe du projet a exploré les impacts potentiels sur le changement climatique, l'urbanisation verte et la gouvernance des océans. Dans chacun de ces domaines, la réduction des coûts et l'augmentation de l'efficacité du marché pour les produits concernés peut potentiellement entraîner un impact positif sur les objectifs environnementaux.
 - La modélisation CO2 menée par l'équipe de projet propose une réduction potentielle des émissions de CO2 de près de 10 millions de tonnes de CO2 en 2030 sur le scénario de référence, et une réduction de l'intensité CO2 du PIB de 0,02 pour cent d'ici 2030 sur le scénario de référence.
- L'EGA a la capacité de faciliter un grand nombre, sinon tous les **Objectifs de développement durable (ODD)** lancés récemment figurant dans l'agenda 2030.
 - Une attention particulière est accordée aux négociations concernant les produits énergétiques renouvelables, ce qui pourrait encourager les technologies à faciliter l'objectif 7 : « Assurer, d'ici 2030, l'accès à une énergie abordable, fiable et moderne ». L'étude de cas sur le lac Turkana Wind Farm au Kenya, dans la section 8 du présent rapport, est un exemple du genre de projets d'énergie renouvelable existant dans le monde entier apportant l'électricité dans les zones rurales.
 - Le monde est confronté à un déficit mondial en eau de plus en plus grave par rapport à la demande, OMD 6 (Objectif du millénaire pour le développement durable) souhaite « garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous ». En réduisant les barrières commerciales et en proposant des solutions au problème actuel de la pénurie d'eau, l'EGA pourrait avoir un impact positif significatif dans ce domaine. L'étude de cas sur l'usine de désalinisation de Minjur Chennai, en Inde dans la section 8, représente un tel exemple, où la technologie locale et internationale ainsi que les fournisseurs de services ont travaillé ensemble sur un

environnementaux et économiques dans un cadre d'équilibre général, dernière mise à jour le 25/10/2015, disponible à l'adresse : <http://www.ictsd.org/downloads/2013/12/removing-trade-barriers-on-selected-renewable-energy-products-in-the-context-of-energy-sector-reforms.pdf>

projet de lutte contre la pénurie d'eau en milieu urbain. La capacité de l'EGA à soutenir la mise en œuvre de plusieurs OMD est approfondie dans la section 5.1.1 du présent rapport.

- Les impacts des **droits de l'homme** sont abordés dans la section 6.1. Les conclusions tirées comprennent les projets d'énergie renouvelable qui augmentent l'accès à l'électricité dans les zones rurales et qui peuvent avoir des effets positifs sur le droit des personnes à travailler, sur les loisirs, sur l'éducation et sur l'accès à l'information.
 - Les petites lampes solaires ou les projets d'énergie renouvelable qui apportent l'électricité dans les zones rurales apportent de nombreux avantages comme le fait de travailler tard dans la nuit, de profiter des activités de loisirs, de lecture et d'écriture.
 - Les impacts négatifs sur les droits de l'homme sont identifiés comme étant associés à de grands projets d'infrastructure et d'hydroélectrique. Tandis que ces impacts peuvent être aigus au niveau local, l'analyse suggère que l'EGA contribuera probablement peu à ces questions et que les causes de ces problèmes des droits de l'homme ne sont pas liées à la libéralisation du commerce des biens environnementaux.
 - Les impacts directs sur les droits de l'homme sont estimés comme étant positifs mais seulement pour des questions limitées, et seraient confinés au niveau local directement touché par des projets environnementaux pertinents.

**OPPORTUNITÉS ET DEFIS POUR LES PAYS ADHERANT AUX
NEGOCIATIONS DE L'EGA**

Opportunités

Les parties en négociation à l'EGA supposent que l'accord devrait progresser au-delà des pays actuels du G-17, et pourrait être adopté sur une base multilatérale. Tous les membres de l'OMC bénéficieront de l'EGA, car il a été convenu que l'EGA sera appliqué par les signataires sur une base NPF : Les membres de l'OMC auront ainsi accès aux marchés des signataires EGA sans avoir à libéraliser leur propre marché. Cependant, les autres membres de l'OMC ne peuvent bénéficier des avantages complets de l'EGA que s'ils adhèrent à l'accord.

Le projet a identifié les avantages de l'adhésion de l'engagement pour les autres pays membres de l'OMC, qui sont résumés ci-dessous :

Opportunités directes de la libéralisation tarifaire :

- **La libéralisation du commerce et la croissance du commerce des EG qui en résultera contribueront à l'amélioration des opportunités économiques en attirant les importations et en stimulant les exportations**

Grâce à la suppression des tarifs douaniers et au travail continu vers la suppression des barrières non tarifaires visant les biens environnementaux, les pays peuvent améliorer les conditions du marché pour leurs producteurs nationaux de biens et leurs services environnementaux. L'analyse de l'étude de cas de l'équipe de projet démontre à quel point les importations de technologies environnementales peuvent faciliter les projets environnementaux qui utilisent une gamme de produits et de services complémentaires, créant des opportunités d'emploi et de valeur locale. Un marché local plus compétitif stimulera la croissance interne des technologies complémentaires et stimulera donc les exportations de biens et de services environnementaux connexes.

Il a été affirmé que les pays développés profiteront le plus de cet accord, car ils sont les principaux exportateurs de biens environnementaux manufacturés. Bien que le commerce des EG entre les pays développés soit solide, les plus grandes perspectives de croissance du marché concernent les pays en développement. Par conséquent, les effets d'un accord auront potentiellement une plus grande importance pour les pays en développement. Le commerce Sud-Sud des produits d'énergie renouvelable est aujourd'hui le segment le plus dynamique du système commercial international, dépassant les taux de croissance moyens dans le commerce mondial. Les pays en développement sont passés d'importateurs nets à exportateurs nets.⁸

Les tendances indiquent que le marché des EG est déjà conséquent dans les pays en développement et que les taux de croissance sont particulièrement élevés. Les taux de croissance les plus rapides se trouvent dans les pays en développement en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, qui présentent des taux de croissance entre 9-10 pour cent en 2011.⁹ La libéralisation du commerce contribuera à faciliter la croissance de ces secteurs dynamiques des économies des pays en développement, en donnant accès aux dernières

⁸ PNUE (2014) Commerce Sud-Sud dans l'énergie renouvelable, dernière mise à jour le 29/11/2015, disponible à l'adresse : <http://www.unep.org/publications/>

⁹ ITC (2014) Commerce des biens et des services environnementaux : Opportunités et défis, Genève, mis à jour le 29/11/2015, disponible sur : <http://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Publications/AssetPDF/EGS%20Ecosys%20Brief%20040914%20-%20low%20res.pdf>

technologies à un coût moindre que si les barrières commerciales étaient en place et en donnant la sécurité de l'accès aux marchés étrangers.

Étant donné la croissance rapide de la demande internationale pour les biens environnementaux et les technologies ainsi que la croissance locale des industries écologiques dans les pays en développement, on estime que le rôle des pays en développement (comme les exportateurs et les importateurs de biens environnementaux) continuera à croître. La croissance de la valeur des exportations a été importante depuis 2001. Par exemple, les exportations malaisiennes et thaïlandaises, ont augmenté au moins de 2 milliards d'euros en valeur dans les deux marchés en 2001 à un peu plus de 6,4 milliards d'euros et 5,5 milliards d'euros, respectivement en 2012.¹⁰

Les pays en développement ont un fort potentiel d'exportation en biens et en services environnementaux non infrastructurels, tels que des services de conseil qui nécessitent moins de capital et sont souvent fournis par les PME. Ce segment de marché des services particuliers avait une valeur globale estimée à 50,2 milliards d'euros en 2011.¹¹ En particulier, les pays ayant une main-d'œuvre instruite et un secteur de l'enseignement supérieur solide, notamment en sciences et en génie, peuvent développer une capacité d'exportation dans ce secteur.

- **La baisse des barrières commerciales peut avoir pour effet que des pays pourront entrer et de progresser dans les chaînes de valeur mondiales (CVM).**

La production internationale, le commerce et les investissements sont de plus en plus organisés dans les CVM, où les différentes étapes du processus de production sont situées dans différents pays. Au cours des dernières décennies, nous avons assisté à une forte tendance à la dispersion internationale des activités de la chaîne de valeur. Cela comprend la fabrication de composants dans les marchés les plus économiques, mais aussi la mise à disposition internationale des éléments de services tels que l'entretien et la distribution.

De nombreux produits environnementaux à utilisation finale nécessitent un grand nombre de composants fabriqués sur des marchés d'origine différente. La baisse des coûts globaux pour ces différents composants manufacturés peut stimuler la croissance du commerce à l'échelle mondiale et améliorer les exportations. Dans son discours, lors d'un événement de sensibilisation des intervenants de la CE sur l'EGA à Bruxelles le 1er Juin 2015, Amb. Istvan Alfaro Solano, ambassadeur du Costa Rica auprès de l'UE a mis l'accent sur les opportunités gagnées par les pays en développement s'ils rejoignent les CVM, en comparant les impacts potentiels de l'EGA et les impacts réels de l'accord sur les technologies de l'information (ITA) au Costa Rica :

« Nous reconnaissons que l'ITA a contribué de manière significative à la création d'une plate-forme d'exportation de produits fabriqués au Costa Rica par des sociétés internationales qui ont trouvé, dans le pays, les conditions nécessaires pour produire efficacement et pour s'intégrer dans les chaînes de valeur

¹⁰ ITC (2014) Commerce des biens et des services environnementaux : Opportunités et défis, Genève, mis à jour le 29/11/2015, disponible sur : <http://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Publications/AssetPDF/EGS%20Ecosystems%20Brief%20040914%20-%20low%20res.pdf>

¹¹ *Ibid.*

Il existe des opportunités d'exportation importantes pour les pays en développement dans un grand nombre de biens environnementaux de technologie inférieure, tels que des pièces et des composants.¹³ Par exemple, les pays tels que le Bangladesh, le Kenya, la Barbade, l'Éthiopie, le Guatemala, le Pakistan, le Mozambique, l'île Maurice, Trinité-et-Tobago, la Zambie, le Ghana et le Sénégal, pour ne citer que quelques-uns, sont des exportateurs de produits tels que des roulements à billes qui représentent une composante importante des éoliennes.¹⁴

Des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'inclusion des composants et des produits multi-usage (produits utilisés à des fins environnementales et autres) pour trois raisons principales :

- l'inclusion de ces produits pourrait avoir une incidence négative sur l'intégrité environnementale de l'accord ;
- il existe des problèmes de mise en œuvre pour les fonctionnaires des douanes dans la distinction des biens environnementaux avec d'autres produits similaires
- la libéralisation de tant de technologies supplémentaires potentielles soulève des préoccupations en ce qui concerne les impacts sur les industries nationales établies.

L'analyse de l'étude de cas qui fait partie de l'EIDD démontre un certain nombre d'avantages, y compris les produits à usage multiple dans l'EGA, pour la facilitation de projets environnementaux.

Indépendamment du fait que ces questions sur l'inclusion des biens intermédiaires peuvent être résolues, l'augmentation du commerce de l'utilisation finale des biens environnementaux aura un impact significatif sur les effets en générant davantage de commerce à travers les chaînes de valeur pertinentes. La recherche et la cartographie additionnelle des chaînes de valeur mondiales pour divers produits environnementaux permettraient une meilleure compréhension de l'ampleur des gains potentiels pour les fournisseurs de divers composants.

Opportunités indirectes de l'adoption accrue de technologies environnementales
:

- **Les pays qui poursuivent des politiques énergétiques de plus en plus écologiques bénéficieront d'une meilleure absorption des technologies pertinentes.**

En adhérant à l'EGA et à la réduction associée des tarifs douaniers, les pays peuvent faciliter l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement dans leur marché intérieur. Cela peut améliorer la capacité des entreprises nationales à faire respecter la

¹² Amb. Istvan Alvaro Solano, ambassadeur du Costa Rica auprès de l'UE (1er juin 2015) Présentation EGA - Bruxelles, dernière mise à jour le 20/02/2016, disponible à l'adresse : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/june/tradoc_153523.ENG.pdf

¹³ Hamwey, Robert M. (2005). *Biens environnementaux : Où résident les opportunités de commerce dynamique pour les pays en développement ?* Document de travail Cen2Eco. Genève : Centre d'études économiques et écologiques, mis à jour le 29/11/2015, disponible à l'adresse : <http://www.ictsd.org/sites/default/files/event/2008/08/hamway.pdf>

¹⁴ ICTSD (octobre 2009) La libéralisation des biens et services environnementaux respectueux du climat : Questions pour les petits pays en développement, mises à jour le 29/11/2015, disponible sur : <http://www.ictsd.org/downloads/2009/10/liberalization-of-climate-friendly-environmental-goods.pdf>

législation environnementale. L'EGA est susceptible de faciliter la mise en œuvre du droit de l'environnement au niveau national en réduisant les prix à la consommation de biens environnementaux, sans le coût des barrières commerciales. Cette question est abordée plus en détail dans la section 5.2.3 du présent rapport.

Faciliter la dissémination des technologies de pointe de la dépollution environnementale en cours de développement dans le monde entier peut aider à réduire les coûts de réhabilitation de l'environnement. Un exemple d'étude de cas est présenté dans la section 8, exemple qui analyse une technologie de gestion des déchets dangereux au Canada, qui réduit à la fois le coût et l'impact environnemental de l'élimination des déchets dangereux des hôpitaux.

De nombreux pays investissent de plus en plus dans les infrastructures environnementales ainsi que dans le renforcement des cadres réglementaires nécessaires. Combinées à une augmentation générale de prise de conscience environnementale internationale, ces tendances créent des marchés nouveaux et en constante évolution pour les services environnementaux. Les autorités indiennes se sont, par exemple, fixé l'objectif que d'ici 2020, la part des énergies renouvelables dans le mix de production d'électricité atteindra 15 pour cent. Cela inclura 100 GW de nouvelles centrales de production d'énergie solaire au cours des 7 prochaines années.¹⁵ En 2012, l'Inde s'est classée 4^{ème} dans les marchés¹⁶ des biens et services environnementaux et bas carbone (BSEBC), stimulée par des engagements plus forts de la politique et un marché des EG davantage libéralisé.

- **Les signataires peuvent voir des impacts sociaux positifs au niveau local avec une augmentation des possibilités d'emploi.**

Les avantages sociaux locaux apportés par l'amélioration des perspectives d'emploi dans les pays en développement peuvent être considérés comme un avantage indirect de la stimulation de la croissance intérieure dans la fabrication et la prestation de services comme des motifs de projets. Les avantages directs sont constatés lorsque les importations sont accompagnées par le transfert de technologie, les services d'enseignement et la présence commerciale avec une embauche locale.

Une conclusion commune de l'analyse des études de cas a été la caractéristique observée de l'emploi local et de la création de valeur. Des études ont montré que les nouveaux investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ont toujours généré plus d'emplois pour un montant donné d'investissement que dans le cas alternatif lors de l'entretien ou de l'expansion des secteurs existants des combustibles fossiles d'un pays.¹⁷ Le déploiement des technologies environnementales importées pour des projets environnementaux nécessite l'adoption de produits et de services complémentaires. Par exemple, la formation est largement utilisée lorsque de nouvelles infrastructures sont introduites à travers un projet. A titre d'exemple, une étude de cas d'une société australienne est présentée dans le chapitre 8. Cette société a développé un tuk tuk alimenté à l'énergie solaire ciblant le marché cambodgien. Les sites de production locaux

¹⁵ Prasad, Keshav (10 juin 2015) *Présentation : Le marché indien de l'énergie renouvelable : L'initiative solaire 100 GW*, la confédération de l'industrie indienne, mise à jour le 11/11/2015, disponible sur : https://www.export-erneuerbare.de/EEE/Redaktion/DE/Downloads/Publikationen/Praesentationen/2015-06-10-intersolar-05-il-fs-energy-dev-india.pdf?__blob=publicationFile&v=2

¹⁶ Green Alliance (2013) *La course verte mondiale : une revue commerciale de la compétitivité du Royaume-Uni dans les marchés à faibles émissions de carbone*, disponible sur :

¹⁷ UNIDO, GGGI (2015) *Global Green Growth : Investissements industriels en énergies propres et création d'emploi*, p 24, dernière mise à jour le 23/10/2015, disponible sur : http://www.peri.umass.edu/fileadmin/pdf/published_study/GLOBAL_GREEN_GROWTH_REPORT_vo_l1_final.pdf

développés par cette entreprise emploient et forment actuellement 200 personnes dans la fabrication, la maintenance et la distribution.

- **Soutenir la mise en œuvre de l'accord de Paris CCNUCC et l'objectif commun de limiter le réchauffement planétaire à 2°C**

En décembre 2015, tous les pays de l'ONU se sont engagés dans l'accord climatique de Paris sur des contributions définies au niveau national (INDCs), afin de réduire les émissions de carbone, avec pour objectif commun de limiter le réchauffement planétaire à 2° C au-dessus des niveaux préindustriels. De nombreux INDC comprennent des engagements sur la réduction des combustibles fossiles et sur l'adoption de quantités croissantes de technologies d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. La réduction des barrières commerciales peut stimuler le développement de ce marché et accroître l'adoption de technologies environnementales. Les EG devant être libéralisées sous l'EGA peuvent contribuer aux objectifs de changement climatique en facilitant le passage aux énergies renouvelables,¹⁸ ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique et donc réduire la consommation de carburant fossile.¹⁹

- **Réduction des coûts et augmentation de l'efficacité économique pour les entreprises locales par le biais de l'adoption croissante des technologies de l'efficacité énergétique**

Les arguments économiques pour l'amélioration de la performance environnementale dans le secteur manufacturier et dans d'autres secteurs économiques sont importants. Par exemple, les estimations au Pérou ont montré que les coûts économiques équivalents résultant de la mauvaise gestion environnementale sont équivalents à 3,9 pour cent du PIB du pays,²⁰ tandis que les estimations du Maroc s'élèvent à 8 pour cent du PIB annuel du Maroc.²¹ L'augmentation des demandes des EG serait donc en mesure d'accroître l'efficacité économique.

- **Opportunités d'accroissement du transfert de technologie**

Dans les pays en développement, les entreprises locales peuvent bénéficier de la création de co-entreprises ou d'autres formes de coopération avec les entreprises de biens environnementaux étrangers et de services, par exemple en agissant en tant que fournisseurs de grandes entreprises. L'investissement et l'expertise introduit sur le marché local par des entreprises étrangères peut permettre la création d'emplois (par exemple, dans les services après-vente), les compétences et les transferts de technologie. La collaboration entre les fournisseurs de biens et services environnementaux étrangers et les fournisseurs locaux peut conduire à une amélioration des produits dans les entreprises partenaires nationales. Cela aide à la fois le fournisseur de services étrangers à obtenir

¹⁸ Les 6 rubriques HS pertinentes comprennent *entre autres* : 700510, 700521, 700529, 841011, 841012, 841013

¹⁹ Les 6 rubriques HS pertinentes comprennent *entre autres* : 902580, 392119, 450490, 680610, 680620, 680690

²⁰ ITC (2014) Commerce des biens et des services environnementaux : Opportunités et défis, Genève, mis à jour le 29/11/2015, disponible sur :

<http://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Publications/AssetPDF/EGS%20Ecosystems%20Brief%20040914%20-%20low%20res.pdf>

²¹ Touahri, Sarah (2009). Le Maroc prépare la charte « verte » pour 2010. Magharebia, 10 janvier. Disponible

Depuis :

http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/en_GB/features/awi/features/2009/10/01/feature-02

des produits de qualité à la norme requise, tandis que les entreprises nationales bénéficient de son exposition à l'innovation et la mise à niveau.

- **Soutenir la réhabilitation environnementale, la gouvernance des océans, le contrôle de la pollution de l'air et une foule d'autres questions environnementales.**

Grâce à la libéralisation et à l'amélioration de l'efficacité du marché dans un large éventail de secteurs de l'environnement, l'EGA a le potentiel de soutenir un large éventail d'objectifs environnementaux. A titre d'exemple, la pollution atmosphérique est devenue un problème critique dans de nombreuses économies émergentes. Les nouvelles technologies émergentes, telles que le béton photo-catalytique qui peut « capturer » la pollution dans l'air, la transformant en sels inertes ainsi que la réduction des niveaux de smog, analysées dans le chapitre 8 sur le Pavillon italien à l'exposition de Milan, présentent un exemple de façon par laquelle ces objectifs peuvent être pris en charge.

Défis

Dans la section suivante, l'équipe du projet a résumé les défis les plus courants perçus par les pays adhérant à l'EGA. Les commentaires à propos de cette problématique ont été reçus lors de nos ateliers internationaux et à travers les questionnaires remplis :

- **Compte tenu de la complexité et de la nature interdépendante des flux commerciaux, les impacts ne seront pas cohérents pour toutes les régions et comme avec beaucoup de changements dans les flux commerciaux, certains groupes peuvent faire face à de nouveaux défis à court terme.**

Avec la libéralisation du commerce, les opérateurs nationaux de certains pays peuvent faire face à des défis et dans des secteurs où ils seraient confrontés à une concurrence accrue des sociétés internationales établies.²² L'analyse globale des coûts et des avantages d'une compétitivité accrue aurait besoin d'examiner de manière systématique tous les défis potentiels à court et à moyen terme rencontrés par un seul secteur ou un sous-secteur. Il peut être nécessaire d'examiner des périodes de mise en œuvre plus longues pour les industries sensibles.

- **Pertes potentielles des revenus douaniers d'importation.**

Tandis que la réduction des droits de douane réduirait les recettes fiscales à l'importation, l'introduction de l'EGA a le potentiel de conduire à une augmentation nette des recettes fiscales à long terme car un accord renforcerait la croissance et avec elle, les recettes fiscales.²³ L'analyse des effets sur les finances publiques indique que les autorités fiscales des pays en développement pourraient utiliser l'augmentation à long terme de la génération d'impôt due à une plus grande croissance industrielle afin de compenser les baisses à court terme des recettes fiscales dues à la réduction des droits de douane.

- **Le renforcement des capacités de réglementation peut être nécessaire pour aider les pays en développement à mettre en œuvre l'accord.**

Certains pays, en particulier les pays les moins avancés (PMA) pourraient avoir besoin d'une assistance pour améliorer leurs capacités techniques en termes de commerce et de douanes afin de pouvoir mettre en œuvre l'EGA. Les études de cas mises en œuvre par l'équipe de projet des projets environnementaux au Cambodge et au Myanmar mettent en évidence ces questions. Elles sont présentées dans le chapitre 8 du présent rapport. Ce

²² Commentaires des intervenants sur le questionnaire

²³ *Ibid.*

renforcement des capacités pourrait être facilité grâce à des mécanismes de soutien à l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (TFA).

En conclusion, le processus EIDD a défini les opportunités potentielles pour les pays adhérant à cet accord comme étant très importantes. En outre, les défis perçus peuvent être surmontés grâce à des mesures d'atténuation appropriées, qui devraient être intégrées dans le texte final de l'accord EGA.